



Déclaration liminaire UNSA Education

CTSD du 14 février 2020

Madame L'Inspectrice d'Académie,

Mme et M les membres de ce CTSD,

Depuis déjà deux ans l'UNSA Education dénonce la volonté de l'administration de réduire le rôle des représentants des personnels dans les comités techniques en fournissant à ceux-ci des documents incomplets à partir desquels tout travail sérieux est rendu difficile. Cette intention manifeste sur les documents du CTA est certes moins marquée sur les documents du CTSD pour autant il existe bien au niveau du budget départemental collège de nombreuses zones d'ombre. Quelle est l'enveloppe précise des moyens attribués aux collèges du 43 pour la rentrée 2020 ? Quelle est la répartition HP/HSA imposées aux établissements ? Quel est le niveau de la réserve pour répondre aux ajustements futurs ? Vous nous répondrez sans doute, Madame la Directrice Académique que si ces informations ne nous ont pas été communiquées c'est que vous n'en avez pas connaissance car cela résulte d'une gestion académique. Cela pose un véritable problème ; en effet lors du CTA on nous renvoie de manière réglementaire au niveau des DSDEN pour tout ce qui concerne les répartitions horaires dans les collèges et lors de la tenue de l'instance idoine on nous dit que le centre de décision est au Rectorat. Pour l'UNSA Education la question est simple : qui est décisionnaire pour la gestion du budget collège ? Le CTSD est-il juste une instance ou les remarques sont écoutées et transmises au rectorat pour éventuelles suites à donner ? A qui doivent s'adresser les nombreuses délégations qui ne manqueront pas de solliciter des audiences pour exposer leur mécontentement face à des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves qui ne cessent de se dégrader ?

Dans les collèges du 43 c'est encore des réductions drastiques des dotations horaires il est encore prévu d'aller plus loin dans les coupes budgétaires pour la rentrée 2020. La fin du financement fléché des bilangues, sections sportives et autres dispositifs optionnels est pour l'UNSA Education totalement inacceptable. L'autonomie déjà trop faible dans beaucoup d'établissements ou le E/D est élevé ne peut pas servir de variable d'ajustement pour ces dispositifs. Nous demandons clairement que la position rectorale et donc départementale soit revue et que ces sections continuent de recevoir les financements fléchés pour leur permettre de fonctionner. Nous rajouterons à cela, la suppression des dotations horaires des UPE2A : qui se chargera d'apprendre la langue française aux enfants de réfugiés ?

Concernant la dotation à la structure, celle-ci présente l'avantage de mettre un cadre identique pour tous les établissements mais elle doit impérativement être complétée par des moyens d'ajustement supplémentaires afin de prendre en compte le nombre d'élèves par classe. Nous le redisons très clairement 3h d'autonomie pour un E/D à 20 élèves et trois heures d'autonomie pour un E/D à plus de 28 élèves c'est

peut-être de l'égalité mais certainement pas de l'équité. Sur ce point nous demandons clairement que la situation de tous les établissements très chargés en effectif moyen soit réétudiée pour leur amener des marges de fonctionnement.

Au-delà des enveloppes budgétaires bien trop faibles pour permettre de réels choix pédagogiques, l'UNSA Education souhaite également dénoncer l'obligation faite aux établissements de placer un volant d'heures supplémentaires toujours plus important. La mise en place de la deuxième HSA obligatoire depuis l'an dernier va clairement détériorer les conditions de travail des personnels.

La réforme des retraites génère beaucoup d'inquiétudes notamment chez les personnels de l'éducation nationale. Inquiétudes bien légitimes et compréhensibles car l'enjeu n'est pas mince. Mais au-delà de cet enjeu beaucoup de personnel de notre ministère sont en souffrance dans leur travail. La réduction des moyens dans les services et dans les classes, les réformes incessantes sans dialogue ni préparation et qui doivent passer coûte que coûte pour parfois être abandonnées quelques années après, le nombre d'élèves par classe toujours plus élevé, la diversité des élèves accueillis nécessitant de plus en plus une prise en charge individuelle avec des moyens humains notoirement insuffisants, les injonctions de l'institution pour mettre en place des orientations qui ne font pas sens pour les personnels, des possibilités de mutation de plus en plus réduites, des services partagés de plus en plus nombreux, la déconsidération de leur métier et parfois même le manque de respect, tous ces éléments génèrent une exaspération de plus en plus grande chez les personnels.

Les conditions inacceptables qui découleront des mesures prises pour cette rentrée scolaire seront un élément supplémentaire dans la dégradation des conditions de travail.

Bien sûr les personnels ont besoin de revalorisation salariale après 10 ans de blocage du point d'indice, bien sûr ils ont besoin d'avoir des assurances sur le niveau de leur pension, mais ils ont aussi un besoin impérieux de moyens pour bien exercer leur mission et s'épanouir dans leur travail. Sur ce dernier point on s'éloigne un peu plus chaque année de cet objectif.

L'UNSA Education appelle tous les établissements à se mobiliser afin de médiatiser ces nouvelles dégradations des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves en collège. L'UNSA Education soutiendra et accompagnera toute forme d'action des établissements y compris les actions de grève décidées localement par les équipes éducatives.